

Paris, le 1^{er} février 2017

Du vol en général...

L'AFOC prend acte des résultats de l'enquête diligentée par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) qui a mis en évidence plusieurs manquements aux règles de loyauté et d'information des consommateurs dans le secteur de la vente en ligne de billets d'avion.

De nombreux adhérents saisissent en effet notre association de publicités, ou d'annonces de prix minorés dans ce secteur, qu'ils ne peuvent retrouver en réalité au moment de conclure leur achat ou n'incluant pas tous les frais, faussant ainsi les résultats des comparateurs et donc la concurrence.

Ces situations constituent pour certaines d'entre elles des pratiques trompeuses en matière d'affichage des prix des billets d'avion.

L'AFOC demande au Ministère de l'Economie et aux services de la DGCCRF d'effectuer un suivi particulier de ce secteur, et plus largement des offres de vente en ligne, et de sanctionner les sociétés concernées dans les cas caractérisés.

Les consommateurs doivent bénéficier d'une information tarifaire loyale, tant de la part des agences de voyage, que des compagnies aériennes ou des comparateurs, et ce dès la consultation des offres, le prix final devant correspondre à celui annoncé et être accessible à tous.

La Secrétaire générale



Martine DEROBERT